

La commune de Montespan, près de Toulouse (France), est en pleine révolution. Depuis quatre mois elle est dépourvue de curé, de conseil de fabrique, de marguilliers et même d'église, puisque celle-ci est fermée et que personne ne veut en donner les clefs.

Voici les causes de cette situation : le curé de cette commune, l'abbé Marc, un brave homme, qui disait tranquillement sa messe et cultivait ensuite sa vigne, était aimé de tous ses paroissiens, car il ne s'occupait d'aucune affaire étrangère à ses fonctions. Lorsqu'il mourut au mois d'avril dernier, on désigna pour lui succéder, l'abbé Tarambeau.

Aussitôt le conseil municipal, le conseil de fabrique et les habitants se réunirent et adressèrent une protestation à l'archevêché contre cette nomination. L'archevêché ne tint aucun compte de cette protestation ; mais lorsque le curé Tarambeau vint prendre possession de son poste, il trouva église et presbytère fermés. Personne ne voulut l'installer.

Le tribunal de St-Gaudens est saisi de cette affaire et doit examiner le conflit bientôt. Le cas à juger est assez original.

Les habitants de Montespan suivent avec curiosité les phases de ce procès.

En attendant, il y a eu sept naissances et un mariage pour lesquels on n'a pas eu recours au ministère de l'église.

Chose curieuse, il n'y a pas eu un seul décès, mais les vieux déclarent, paraît-il, que s'ils meurent ils préfèront se faire enterrer civilement que d'être enterrés par le curé Tarambeau.

## LE DICTIONNAIRE RINFRET

Ceux qui veulent écrire et parler le français comme on le parle et comme on l'écrit en France feront bien de se procurer le dictionnaire qui vient de paraître, et où les particularités de notre langue sont relevées avec beaucoup d'érudition.

Ous voulons parler du dictionnaire de M. Raoul Rinfret, et l'on se convaincra en le consultant quo nous ne parlons pas tout à fait le langage académique, comme certains malins ont voulu le faire croire,

Nous espérons que M. Rinfret sera assez aimable pour en adresser un exemplaire à certains abbés bien connus dans le monde littéraire. Nous ne voulons pas insinuer que ces messieurs en ont besoin, car ils nous ont prouvé qu'ils s'en sont bien passé jusqu'à ce jour.



**DES SOUMISSIONS** cachetées, adressées au soussigné et portant la inscription "Soumissions pour Appareil de Chauffage à eau chaude, Halifax," seront reçues à ce bureau jusqu'à jeudi le 3 septembre pour la construction d'un Appareil de Chauffage à eau chaude pour le bâtiment des Emigrants, Halifax, N.-E.

Les plans et devis pourront être vus au Ministère des Travaux Publics à Ottawa, ainsi qu'au bureau de C. E. W. Lowell, Écr., Ingénieur Résident, Halifax, le et après mercredi le 10 courant, et les soumissionnaires pourront obtenir des formules de soumission ainsi que tous les autres renseignements voulus.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui seront fournies, et être signées par les soumissionnaires eux-mêmes, aucune autre ne sera prise en considération.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque incorporé, égal à cinq pour cent (5 p. c.) du chiffre de la soumission, et fait à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire dont l'offre aura été acceptée refuse de signer le contrat, ou s'il ne l'exécute pas intégralement.

Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis.

Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,  
E. F. E. ROY,  
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics  
Ottawa, 10 août 1896

Grande...

# EXPOSITION



DE MONTREAL

DU

Il au 19 Sept.

1896

Des objets magnifiques  
seront exposés.

## NOUVELLES ATTRACTIONS.

Les demandes pour emplacements doivent être envoyées immédiatement.

On peut se procurer des informations chez

S. C. STEVENSON,

Gérant et Secrétaire,

76 Rue St-Gabriel.



## CANAL DU TRENT

Division de Simcoe et Balsam Lake

LE DELAI pour recevoir les soumissions a été ajourné du 17 août jusqu'au nouvel ordre.

Par ordre  
JOHN H. BALDERSON  
Dept. des Chemins de Fer et Canaux  
Ottawa, 10 août 1896